

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE S

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 074-217402627-20230124-DEL_01_2023-DE

Délibération n° 4 /2023

OBJET : ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – Exercice 2023

Nombre de
Conseillers
en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

l'an deux mil vingt-trois

le : jeudi 24 janvier

le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER

*dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.*

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 19 janvier 2023.

PRÉSENTS : BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, DESALMAND Stéphane, Sophie PIEUCHOT et FLOQUET Sandra.

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSÉS : BARBIER Sarah (procuration à Sylvain DAKIN-GARVAL), Adrien LAMBERT (procuration à Sandra FLOQUET).

A été nommée secrétaire de séance : Isabelle BRON

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L1612-1, stipulant que l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

CONSIDÉRANT :

- Qu'à l'issue de l'exercice 2022, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés ont pu faire l'objet de reports de crédits permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget primitif 2023 ;
- Qu'à l'inverse, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget ;
- Que sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement, pour l'exercice 2023, des crédits suivants :

CHAPITRES	TOTAL CRÉDITS INVESTISSEMENT BP 2022	OUVERTURE ANTICIPÉE CRÉDITS INVESTISSEMENT BP 2023
16	16 400,00	4 100,00
20	29 500,00	7 375,00
21	747 640,52	186 910,13
23	598 147,17	149 536,79
27	70 000,00	17 500,00
TOTAL	1 461 687,69	365 421,92

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'ouverture anticipée, en dépenses d'investissement pour l'exercice 2023, des crédits énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré.
Les jour, mois et an que susdit
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,
Isabelle BRON.

Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente
Télétransmise le
Publiée le
Notifiée le

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.